

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Doris Bourget, Allyson Cahill-Vibert et Doris Réhel et monsieur le conseiller Jonathan Côté sous la présidence du maire suppléant, monsieur Magella Warren. Sont également présents monsieur Jean-François Kacou, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h 01.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation modifié, a pour but la prise en considération des sujets suivants :

1. Soumissions – Appel d'offres public – Réfection de diverses routes municipales et remplacement d'un ponceau
2. Modification du Règlement numéro 522-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 3 859 000 \$ pour la réfection de diverses routes municipales et le remplacement d'un ponceau
3. Convention de passage avec Gestion Bellemare inc. – Passage de véhicules de transport de pales d'éoliennes sur le terrain municipal connu et désigné comme étant le lot 5 616 433, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, situé à l'intersection de la route 132 Ouest et de la route Lemieux
4. Poste d'agent(e) de bureau spécialisé(e) / taxation et perception
5. Poste d'adjoint(e) à l'administration / réceptionniste.

**RÉS. NO. 271-2020 : SOUSSIONS – APPEL D'OFFRES PUBLIC – RÉFECTION DE DIVERSES ROUTES MUNICIPALES ET REMPLACEMENT D'UN PONCEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'appel d'offres public pour les travaux de réfection de diverses routes municipales et de remplacement d'un ponceau, trois soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT QU'**au terme de l'analyse de ces soumissions, celle de l'entreprise Groupe Michel Leclerc inc., au montant de 3 225 048,74 \$ toutes taxes incluses, s'avère la plus basse conforme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et du conseiller d'accepter la soumission de l'entreprise Groupe Michel Leclerc inc. au montant de 3 225 048,74 \$ toutes taxes incluses;

**QUE** l'acceptation de cette soumission est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt requis pour la réalisation desdits travaux;

D'autoriser la mairesse et la greffière, le cas échéant, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties.

**RÉS. NO. 272-2020 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 552-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 859 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE DIVERSES ROUTES MUNICIPALES ET LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le 8 septembre 2020, le conseil municipal adoptait le Règlement numéro 552-2020 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 859 000 \$ pour la réfection de diverses routes municipales et le remplacement d'un ponceau »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation détaillée, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, préparée par monsieur Jean-François Kacou, directeur général, en date du 27 août 2020, et jointe au Règlement numéro 552-2020 comme annexe « A », indique notamment des coûts directs d'un montant de 3 063 518 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ces coûts directs de 3 063 518 \$ sont détaillés dans une estimation préliminaire préparée par Tetra Tech QI inc. en date du 30 mars 2020, laquelle énumère les routes sur lesquelles les travaux sont prévus être réalisés;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'avère utile que cette estimation préliminaire fasse partie intégrante du Règlement numéro 552-2020;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et du conseiller :

▪ **QUE** l'article 2 du Règlement numéro 552-2020 est remplacé par le suivant :

« ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de réfection de diverses routes municipales et de remplacement d'un ponceau selon les plans et devis préparés par Tetra Tech QI inc., portant le numéro 39349TT, en date du 27 mars 2020, le tout tel qu'il appert de l'estimation détaillée, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, préparée par monsieur Jean-François Kacou, directeur général, en date du 27 août 2020, et de l'estimation préliminaire préparée par Tetra Tech QI inc., en date du 30 mars 2020, lesquelles font partie intégrante du présent règlement respectivement comme annexe « A » et annexe « C ». » ;

▪ **QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

#### **RÉS. NO. 273-2020 : CONVENTION DE PASSAGE AVEC GESTION BELLEMARE INC. – LOT 5 616 433**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé est propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 616 433 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Gaspé, situé en la ville de Percé;

**CONSIDÉRANT QUE** Gestion Bellemare inc. souhaite utiliser cet immeuble pour effectuer le passage de ses véhicules de transport de pales d'éoliennes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé souhaite conclure une convention de passage avec Gestion Bellemare inc. ayant pour objet de régulariser et de permettre le passage des véhicules de transport de pales d'éoliennes sur cet immeuble, moyennant une indemnité mensuelle de 1 500 \$, pour une durée de quatre mois, renouvelable pour le même terme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et du conseiller que le conseil approuve la convention de passage à intervenir avec Gestion Bellemare inc.;

**QUE** la mairesse et la greffière soient autorisées à signer ladite convention, pour et nom de la Ville de Percé, afin de donner plein effet à la présente résolution.

#### **RÉS. NO. 274-2020 : POSTE D'AGENT(E) DE BUREAU SPÉCIALISÉ(E) / TAXATION ET PERCEPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le conseil municipal autorisait un affichage à l'interne et à l'externe pour combler le poste régulier à temps complet d'agent(e) spécialisé(e) / taxation et perception devenu vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une candidature à l'interne répondant aux exigences du poste, soit celle de madame Nicole Charbonneau occupant actuellement un poste temporaire à temps partiel d'adjointe à l'administration / réceptionniste;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'avère nécessaire de modifier le poste à temps complet par un poste à temps partiel;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et du conseiller :

- **DE** modifier le poste le poste régulier à temps complet d'agent(e) spécialisé(e) / taxation par un poste régulier à temps partiel à raison de vingt-neuf (29) heures/semaine réparties du lundi au jeudi;
- **DE** procéder à l'engagement, à ce poste, de madame Nicole Charbonneau, au salaire convenu et suivant les conditions prévues à la convention de travail liant la Ville à ses salariés.

**RÉS. NO. 275-2020 : POSTE D'ADJOINT(E) À L'ADMINISTRATION / RÉCEPTIONNISTE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et du conseiller d'autoriser le directeur général à procéder à un affichage, à l'interne et à l'externe, pour combler le poste temporaire à temps partiel d'adjoint(e) à l'administration / réceptionniste devenu vacant par un poste temporaire à temps complet.

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

**ADVENANT 19 H 18**, madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert propose la levée de la présente séance.

---

**MAGELLA WARREN,  
MAIRE SUPPLÉANT**

---

**GEMMA VIBERT,  
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

---

**MAGELLA WARREN,  
MAIRE SUPPLÉANT**